

Convocation du **24/06/2025**
Publication le **02/07/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **35**
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Trente Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **06_300625**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de la cession à titre gracieux au profit de M. et Mme DUFOND des parcelles BT n°361 et n°363, situées traverse Chabran.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Monsieur Franck-Clément CHAMLA, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur JérémY COETTO, Monsieur JérémY PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Joëlle MELIN, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Valérie BOISSON, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO
formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Madame Irène DUPLAN), Madame Monique MOISE-HIRMANN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Cécile BOURGUIGNON (donne pouvoir à Monsieur Andre LEVISSE), Monsieur Arthur SALONE (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Monsieur Alexandre LATZ (donne pouvoir à Monsieur Yves PERRIN-TOININ), Monsieur William MIROUX (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.



Délibération n°06_300625 du Conseil Municipal du lundi 30 juin 2025 (suite)

Monsieur Yoann LEANDRE rapporte :

Madame SIBIERY Huguette, suite à l'obtention d'un permis de construire pour l'extension de sa maison individuelle située 30 traverse Chabrand, a cédé à titre gratuit à la commune les parcelles cadastrées Section BT n°361 d'une superficie de 41m² et n°363 d'une superficie de 19m², par acte du 22 Août 1989. Cette cession de parcelles avait pour objet de procéder à l'élargissement de la traverse Chabrand.

Par acte du 13 Avril 2000, joint en annexe, Monsieur et Madame DUFOND ont acquis la propriété de Madame SIBIERY Huguette.

Monsieur et Madame DUFOND ont sollicité la Commune en demandant la rétrocession des parcelles cédées gratuitement.

Après étude, il se trouve que l'élargissement de la traverse CHABRAND ne sera pas programmé. La Ville a ainsi confirmé son accord de principe sur la rétrocession de ces parcelles.

Cette délibération propose de céder à l'euro symbolique les parcelles cadastrées Section BT n°361 d'une contenance de 41m² et n°363 d'une superficie de 19m² situées traverse CHABRAND au profit de Monsieur DUFOND Bernard et Madame DUFOND Dominique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU l'examen en Commission Municipale,

CONSIDÉRANT que les parcelles cadastrées Section BT 361 d'une superficie de 41m² et n°363 d'une superficie de 19m² sises traverse Chabrand, n'ont pas fait l'objet d'un aménagement public et ne présentent plus d'intérêt pour la commune,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la rétrocession à l'euro symbolique au profit de Monsieur DUFOND Bernard et Madame DUFOND Dominique des parcelles cadastrées Section BT 361 d'une superficie de 41m² et n°363 d'une superficie de 19m² sises traverse CHABRAND

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous documents annexes, en l'étude de Maître SEGUIN, notaire à Aubagne.

ADOpte A L'UNANIMITE

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_06-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025



POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20250630-300625_06-DE
Reçu le 02/07/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
02/07/2025

